

Troupeaux de bovins et grands prédateurs

*SPAA** – Disparus vers la fin du XIX^e siècle, le loup, le lynx et l'ours réapparaissent aujourd'hui en Suisse. Mais au lieu de grandes étendues sauvages, ils y trouvent un paysage plus ou moins occupé, exploité et entretenu par l'homme et le bétail. La présence croissante de grands prédateurs, en particulier le loup, confronte les détenteurs de bétail en plein air à de nouvelles questions et de nouveaux enjeux.

Comment les troupeaux de bovins réagissent-ils en présence de grands prédateurs ?

Les détenteurs de bovins observent que, souvent, la présence de grands prédateurs n'est pas sans conséquence pour le troupeau, même sans attaque. Ils font en effet état de comportements incontrôlables à court terme avec des réactions de peur, de fuite et de défense.

Ces comportements sont également attestés par diverses études scientifiques consacrées aux effets de la présence de grands prédateurs sur des proies à onglons, qui permettent de tirer des conclusions prudentes sur le comportement du bétail bovin.

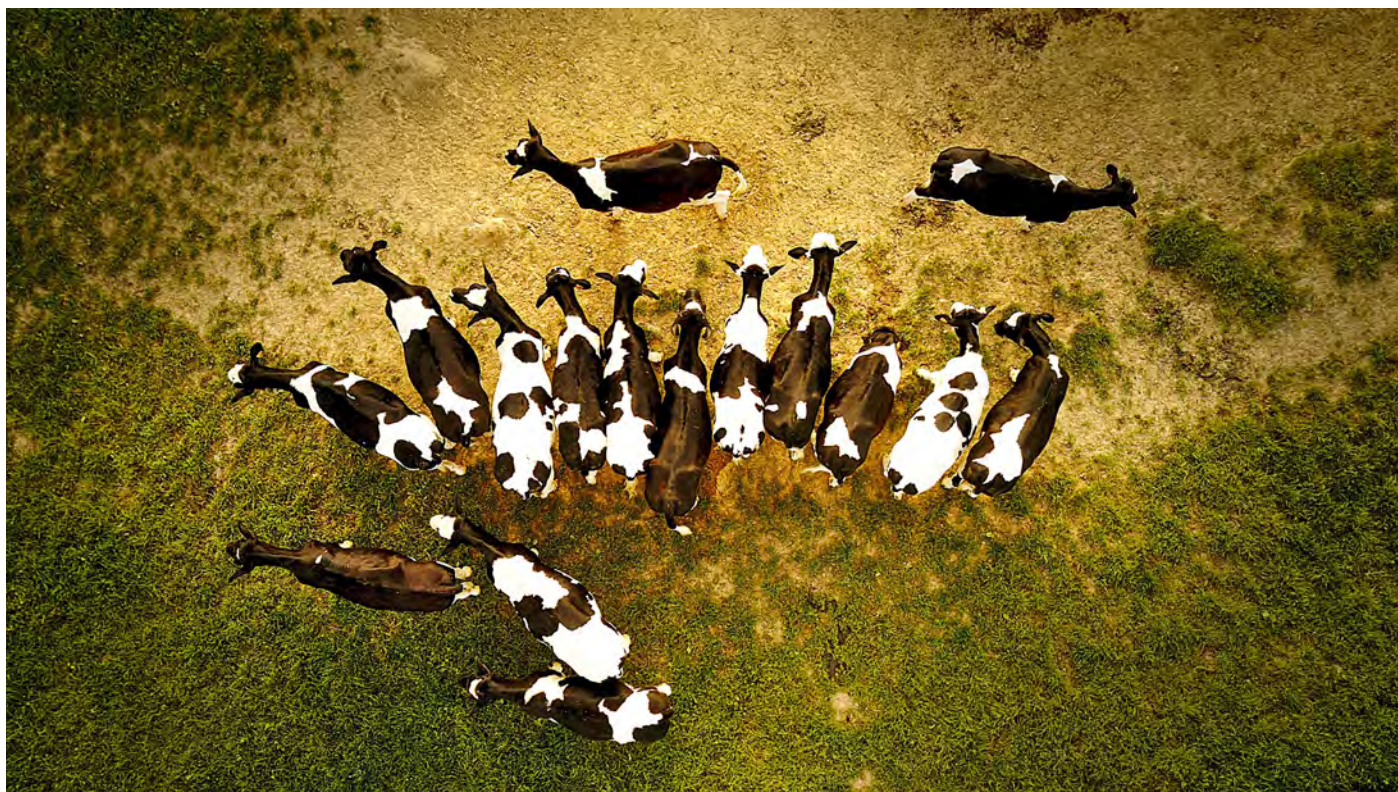
Quelques études ont ainsi montré de grands changements comportementaux en présence de grands prédateurs : la vigilance du troupeau est renforcée et ses membres passent davantage de temps à observer leur environnement avec la

tête relevée. Cette attitude de morrter la garde est adoptée au détriment des activités de broutage, de repos et de rumination et du comportement de sélection alimentaire (*Hunter/Skinner, 1998 ; Fortin et al., 2004 ; Creel/Christianson, 2008 ; Kluever et al., 2009*). Une étude de Laundré et al. 2001, montre notamment que les mères ont tendance à se tenir plus près de leurs petits, mais que leur vigilance accrue limite les activités maternelles, telles que le nourrissage et le léchage. Les auteurs ont observé que cette vigilance accrue peut parfois provoquer une réduction de moitié des activités de pacage quotidiennes.

Les proies utilisent diverses adaptations du comportement de groupe pour réagir en présence de prédateurs (*Frykell et al. 2007 ; Creel et al. 2014*). Plus le troupeau est grand, plus sa capacité sensorielle est importante, puisqu'il rassemble plus d'oreilles pour écouter et d'yeux pour voir. Par ailleurs, l'effet de masse déconcerte davantage le prédateur qui attaque et complique sa chasse. Des observations ont montré, par exemple, qu'en présence du loup, les hardes de cerfs ont



Une vache suitée attentive.



Un troupeau de bovins vigilant.

tendance à compter plus d'individus cohabitant de façon plus compacte. Cette tendance à « resserrer les rangs » a également été observée chez les bovins.

Les animaux sont capables de reconnaître les zones dangereuses avec de nombreux prédateurs et de les éviter. Des observations de détenteurs de bovins montrent que ce comportement peut durer jusqu'à deux ou trois ans, même si la menace (supposée) a disparu entre-temps (*Meuret/Provenza, 2015*). Une étude réalisée dans des ranchs de plusieurs milliers d'hectares a montré que les troupeaux de bovins confrontés à des loups étaient ensuite pratiquement constamment en mouvement et ne restaient jamais plus de 24 heures au même endroit (*Howery/DeLiberto, 2004*). Dans une autre étude réalisée en Alberta (Canada) sur le comportement des cerfs et des bovins en contact avec le loup, *Mubly et al. 2010*, ont montré qu'après avoir rencontré des loups, les troupeaux de bovins empruntaient davantage les routes et les chemins fortement fréquentés par l'homme, donc qu'ils recherchaient activement une protection.

Une étude réalisée dans des conditions artificielles a également permis d'établir que les bovins qui avaient déjà été en contact avec des loups montraient les mêmes signes de stress lorsqu'ils étaient confrontés à des hurlements de loup, à de l'urine de loup ou à un chien de berger, contrairement aux bovins qui n'avaient jamais rencontré de loup (*Cooke et al. 2013*). Diverses études ont également montré qu'une fois attaqués par des loups, les bovins reportent leur peur sur toutes les formes de canidés, y compris les chiens domestiques.

Howery et DeLiberto (2004) ont rapporté le cas de vaches et de veaux qui, après une attaque de loup, ne pouvaient plus être gérés ni conduits par des chiens de berger.

Quels sont les risques ?

Les expériences faites dans la région alpine indiquent que le loup s'attaque principalement aux moutons et aux chèvres. Le risque d'attaque contre des bovins et des équidés est décrit comme comparativement faible et dépendant de divers facteurs. Les animaux adultes courent moins de risques que les veaux; les grands troupeaux compacts sont moins attaqués que les individus isolés. Le système de pacage joue notamment un rôle : des pâturages dégagés et bien clôturés offrent davantage de sécurité que des pâturages très étendus ou le pacage nocturne. La densité de la présence du loup, allant de l'animal isolé de passage à la meute établie localement, est également un facteur (*Agridea, 2018*).

Brown et al. parviennent à la conclusion que les dommages causés par les grands prédateurs aux bovins, aux bisons et au gibier de par leur comportement de chasse et les réactions de stress qu'il entraîne sont plus importants que les blessures effectivement infligées à un animal (*Brown et al., 1999*). Ce sont en effet des facteurs influant négativement sur la santé, la fertilité et les critères de production et de reproduction. Les réactions de stress peuvent aussi compliquer la manipulation du troupeau et rendre le contact direct avec les animaux dangereux en raison de réactions imprévisibles.

La réaction de peur d'un seul animal peut en l'occurrence être transmise rapidement à l'ensemble du troupeau. Matt Barnes, spécialiste des grands prédateurs dans la région des prairies, aux États-Unis, dit à ce propos : « Tant que la vache a peur, le vacher ne peut pas faire grand-chose, si ce n'est veiller à ce qu'elle reste d'une manière ou d'une autre dans le troupeau. »

Les détenteurs d'animaux dans la zone de pâturage sont tenus de prendre des mesures pour protéger les tiers, selon le guide « Bovins et sentiers pédestres » (art. 56 CO). Mais si un troupeau est apeuré par des grands prédateurs, ces mesures peuvent être largement sans effet. Des tiers peuvent également être impliqués quand un troupeau apeuré s'échappe de son enclos et atteint des voies de circulation ou des zones habitées.

Que peut faire le détenteur ?

Des modifications soudaines et inhabituelles du comportement, telles qu'une vigilance accrue, un comportement de défense marqué, une forte agressivité soudaine envers les chiens ou des animaux se tenant de façon compacte, peuvent être le signe d'une possible présence de grands prédateurs. Les troupeaux peuvent aussi réagir à d'autres éléments, comme la présence de sangliers ou l'activité inhabituelle de tiers. La constatation de l'absence inhabituelle ou **d'une modification du comportement du gibier**, comme les chevreuils et les cerfs, peut aussi être une indication.

En pareil cas, il est recommandé de faire paître sans attendre le troupeau de façon plus compacte ou de l'installer **à porté**

de vue, par exemple en organisant le pâturage nocturne ou en tournant à proximité de la ferme ou du chalet. En cas d'augmentation de la sensibilité envers les chiens, il faudrait si possible **assurer le contact avec le troupeau sans l'aide de chiens**, jusqu'à ce que les animaux aient retrouvé leur calme.

Dans les **pâturages traversés par des sentiers pédestres**, il existe un risque accru pour les tiers, notamment pour les randonneurs accompagnés de chiens. Si le troupeau ne peut pas être déplacé rapidement dans une zone sans chemins pédestres, il faudrait discuter avec le responsable cantonal d'une **fermeture temporaire** de l'accès au pâturage.

Après la survenue **d'une attaque concrète**, il est recommandé de mettre brièvement le troupeau à l'étable. Si ce n'est pas possible, il faudrait au moins renforcer la sécurité en installant **une clôture électrique autour du pâturage de nuit**. La pose d'un filet électrifié renforce en l'occurrence l'efficacité de la clôture électrique.

On peut aussi renforcer l'efficacité protectrice de la clôture en utilisant les méthodes **d'effarouchement** suivantes :

- lampes « Foxlight », qui effraient les prédateurs en clignotant de façon aléatoire ;
- rubans rouge-blanc ou bleu-blanc, qui renforcent l'effet visuel de la zone de clôture ;
- dispositifs acoustiques d'effarouchement avec détecteur de mouvement ;
- fladry / clôtures flottantes.

Mais l'utilisation de ces mesures sur une longue durée provoque une habitude chez le loup, si bien qu'il faut choisir



La présence croissante des grands prédateurs, en particulier du loup, confronte les détenteurs de bétail en plein air à de nouvelles questions et de nouveaux enjeux.



Des méthodes d'effarouchement telles que des rubans flottants ou des lampes Foxlight peuvent réduire le risque d'attaques de loups en cas de danger. Photo : Agridea.

soigneusement leur emplacement et les déplacer régulièrement. Les services cantonaux de protection des troupeaux et les gardes-faune offrent également leur aide. Et si les mesures d'urgence ne permettent pas d'éviter d'autres attaques, la Confédération et les cantons décident du tir éventuel du loup provoquant les dommages (Agridea, 2018).

En cas de **soupçon d'attaque de loup**, il faut faire appel au garde-faune. Pour permettre une bonne **recherche de traces**, il faudrait recouvrir les animaux morts d'une bâche pour éviter qu'ils soient dévorés par les renards, les chiens, etc.

Diverses adaptations peuvent réduire les risques d'attaque de loup et sont nécessaires là où la coexistence durable des troupeaux et des prédateurs est prévisible.

Des informations sur la présence actuelle du loup sont par exemple disponibles auprès du service de coordination pour l'écologie des carnivores et la gestion de la faune sauvage (KORA), les services cantonaux de protection des troupeaux ou les gardes-faune locaux.

Mesures de protection à long terme

Des modifications de la **gestion du pâturage** doivent viser la constitution de troupeaux plus compacts, plus faciles à surveiller. Le **pâturage tournant** empêche que des animaux soient trop séparés du troupeau et donc plus facilement attaquables. De

bonnes **clôtures** avec au moins deux fils ou bandes limitent par ailleurs le risque que des veaux s'échappent du pâturage. En cas de forte pression du loup, il est par ailleurs recommandé d'abriter le troupeau en stabulation durant la nuit, ou de le placer dans un **enclos de nuit** électrifié (Agridea, 2018).

Le travail avec le troupeau selon les principes du **Low Stress Herdings** peut améliorer l'instinct grégaire, rendre le troupeau plus compact et renforcer la confiance à l'égard du détenteur d'animaux (Barnes, 2015).

Les **veaux nouveau-nés** sont un point faible. Ils sont en effet laissés à l'écart du troupeau, ce qui augmente le risque d'attaque, surtout dans l'obscurité et par temps de brouillard.

Dans les zones où le loup est très présent, il faudrait donc renoncer **aux vélages** au pré. Si ce n'est pas possible, il faudrait au moins qu'ils se déroulent dans des pâturages optimisés, contrôlables et bien clôturés, proches des bâtiments, permettant au détenteur d'exercer une **surveillance**. Dans la mesure du possible, **durant les premiers jours de vie**, les veaux ne devraient pas se trouver sur des pâturages proches de la forêt, fortement embroussaillés ou impossibles à surveiller.

L'utilisation de **chiens de protection** pour les troupeaux de bovins est également possible et efficace, mais leur intégration est plus compliquée qu'avec les petits ruminants. C'est pourquoi ces chiens sont utilisés surtout là où d'autres mesures de protection ne peuvent pas être appliquées. ■